



La Mézière, le 30 novembre 2022

OBJET : Modification délai inscription portail famille

Mesdames, Messieurs, Chers Parents d'élèves,

Dans le contexte actuel pour :

- une meilleure organisation du service,
- une anticipation des commandes et pour l'élaboration des repas,
- lutter contre le gaspillage alimentaire,

nous avons besoin de connaître la fréquentation du restaurant scolaire quinze jours à l'avance.

Cette nouvelle organisation permettra aux enfants de bénéficier davantage de produits de qualité grâce à l'anticipation des commandes.

De ce fait, pour pouvoir respecter ces délais, à compter du **mardi 3 janvier 2022**, l'inscription sur le portail famille devra être réalisée 15 jours avant la date de présence de l'enfant.

Sachant compter sur votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents d'élèves, en nos sincères salutations.

Le Maire,

M. Pascal GORIAUX

